



DEMANDE DE PROPOSITIONS

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS L'ACCÈS À L'ÉNERGIE EN BÉNIN

Praia, le 19 février 2019



1 INTRODUCTION

Le Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE) a été créé par le règlement de la CEDEAO C/REG.23/11/08 de la 61^{ème} session du Conseil des ministres de la CEDEAO en 2008, avec le mandat de contribuer au développement économique, social et environnemental durable de l'Afrique de l'Ouest en améliorant l'accès aux services énergétiques modernes, fiables et accessibles, la sécurité énergétique et la réduction des externalités énergétiques (GES et pollution locale). Avec l'appui de la Commission de la CEDEAO, des Gouvernements autrichien et espagnol et l'assistance technique de l'ONUDI, ainsi que d'autres partenaires, ECREEE a mis en œuvre plusieurs actions clés dans ce sens, notamment l'élaboration d'une politique régionale sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, qui a été adoptée par les chefs d'État de la CEDEAO en 2013.

Programme de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie

ECREEE a lancé un programme phare intitulé Programme de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie (ECOW-GEN) en 2013. Le programme a été établi dans le contexte que le potentiel des femmes, dans la région de la CEDEAO, en tant que productrices et fournisseurs de services énergétiques est sous-utilisé et que l'autonomisation des femmes et des hommes pour qu'ils puissent apporter des contributions significatives dans la mise en œuvre des politiques adoptées est nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'énergie durable pour tous (SEforALL) en Afrique occidentale. La mise en place de la CEDEAO-GEN est basée sur les principes énoncés dans la politique de la CEDEAO en matière d'égalité des sexes et vise à contribuer à la réalisation des objectifs de SE4All en Afrique de l'Ouest et de la politique régionale de la CEDEAO sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en mettant les femmes au centre du développement énergétique.

Deux des principales réalisations de la CEDEAO-GEN sont l'adoption de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie et la validation de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques, la première du genre.

Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie

Reconnaissant les disparités entre les sexes dans le secteur de l'énergie, les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont adopté le 4 juin 2017 à Monrovia la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques. L'objectif de la politique est d'éliminer les obstacles à la participation égale des hommes et des femmes à l'expansion de l'accès à l'énergie. Il énonce cinq objectifs stratégiques principaux qui, s'ils étaient atteints ensemble, représenteraient l'intégration réussie de l'égalité des sexes dans l'accès à l'énergie. Ces objectifs et des cibles connexes sont présentées au tableau 1.

Table 1. Objectives stratégique et cibles de la politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO

Objectif stratégique	Cibles
1. Parvenir à une compréhension généralisée de l'énergie et des considérations de genre à tous les niveaux de la société.	<ul style="list-style-type: none">• La totalité des employés du gouvernement qui travaillent dans le secteur de l'énergie aura reçu une formation pertinente en 2020 (et régulièrement par la suite) ;

Objectif stratégique	Cibles
	<ul style="list-style-type: none"> • 50 pour cent des citoyens seront exposés à une forme de message d'intérêt public d'ici 2020, un chiffre qui croitra à 90% d'ici 2030 ; • Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'ouest seront publiés dans des revues scientifiques évaluées par des pairs en 2020, et 20 par an par la suite.
<p>2. Veiller à ce que toutes les politiques, les programmes et les initiatives en matière d'énergie y compris les grandes infrastructures et les investissements dans le domaine de l'énergie, soient non discriminatoires, non sexistes, paritaires et orientés vers la lutte contre les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touche différemment les hommes et les femmes de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 50 pour cent des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100 pour cent d'ici 2030 seront sensibles au genre; • 50 pour cent des projets, programmes et initiatives énergétiques auxquels le gouvernement participe intégreront la dimension genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, ce pourcentage passera à 100 pour cent en 2030.
<p>3. Accroître la participation des femmes du secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 pour cent de femmes employées dans le secteur public de l'énergie et une parité hommes - femmes (50-50) d'ici 2030.
<p>4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une participation de 25 pour cent des femmes dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé en 2020 et l'atteinte d'une parité des sexes d'ici 2030, telles que déterminées par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureux.
<p>5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et de revue sensible à la dimension genre, pour les objectifs 1-4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 pour cent de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et de revue.

Dans le cadre de cet engagement, ECREEE a nommé des consultants pour organiser et mettre en œuvre une initiative de renforcement des capacités afin de renforcer les capacités locales pour rendre opérationnelle la politique de la CEDEAO de 2017 pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques. Les activités de formation ont eu lieu en mars 2018, en se concentrant sur deux groupes cibles: Les Unités Focales de Genre (GFU) au sein des ministères concernés dans les pays de la CEDEAO; et certaines organisations " répliquatrices " qui ont des liens avec l'énergie, le genre et le changement climatique dans les pays de la CEDEAO. Cette activité de renforcement des capacités fournira aux GFU tous les outils nécessaires pour intégrer les questions relatives aux femmes et au genre dans toutes les structures, institutions, politiques, procédures, pratiques, programmes et projets du gouvernement et des autres parties prenantes du secteur énergétique. Elles ont également été dotées des compétences nécessaires pour mettre en œuvre la politique de la CEDEAO pour l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie dans leurs pays respectifs, en étant capables de concevoir et de mettre en œuvre efficacement des plans d'action pour l'égalité des sexes, entre autres. Dans le cadre de cette activité, le GFU a produit des projets de plans d'action nationaux indiquant : les objectifs stratégiques, les résultats attendus, les contraintes actuelles, les opportunités, les responsabilités et les délais.

Objectif 2 de la politique régionale en matière de genre et d'énergie : Veiller à ce que toutes les interventions dans le domaine de l'énergie soient non discriminatoires. ¹

Tout en reconnaissant la nécessité d'atteindre tous les objectifs de la politique régionale, lors de la réunion de validation de la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, les experts en énergie de la CEDEAO ont demandé à ECREEE d'aller encore plus loin dans le développement des instruments qui mandatent les acteurs du secteur énergétique pour intégrer les évaluations du genre dans les projets d'infrastructures énergétiques, rendant ainsi possible la réalisation de l'objectif stratégique 2 de la Politique. Il s'agit là d'un pilier essentiel de la réalisation de l'ambition globale de la région de créer un secteur de l'énergie qui tienne compte des spécificités du genre.

Dans ce cadre, une étude de base a été réalisée pour démontrer la faisabilité de la réalisation de l'objectif 2 de la politique régionale, à travers un cadre juridique. L'étude de base a examiné en détail les questions de genre liées au développement des infrastructures et au cadre réglementaire dans le secteur de l'énergie dans l'espace CEDEAO. Il a mis en lumière un large éventail de pratiques actuelles, de priorités de développement et de capacités de mise en œuvre dans les États membres. En conséquence, elle a recommandé une directive comme l'instrument juridique le plus approprié pour intégrer la dimension de genre dans les projets d'infrastructures énergétiques, en raison de sa flexibilité pour adapter les dispositions à chaque contexte national.

En conséquence, ECREEE a encouragé l'élaboration d'un modèle de document juridique pour guider les acteurs nationaux vers la réalisation des objectifs de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie. Conformément à l'objectif 2 de la politique régionale, le modèle, s'il est traduit en cadres juridiques/réglementaires nationaux, est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

1. Veiller à ce que les intérêts spécifiques des femmes et des hommes, en tant que parties prenantes, soient pris en compte dans l'élaboration des projets ;
2. Veiller à ce que tout impact négatif et discriminatoire potentiel sur les femmes ou les hommes découlant des projets soit reconnu et évité ou atténué dans la mesure du possible ;
3. Améliorer la transparence des processus de planification et de mise en œuvre afin de promouvoir et d'accroître la participation et les capacités des femmes et des hommes, y compris, mais sans s'y limiter, les clients, les employés, les gestionnaires, les investisseurs, les fonctionnaires et autres parties prenantes ; et
4. Encourager le développement de cadres politiques et juridiques réglementaires harmonisés dans chaque Etat membre et pour les institutions de la CEDEAO qui soient cohérents avec les principes et objectifs susmentionnés, tout en imposant le moins d'obstacles financiers et bureaucratiques possible aux développeurs, autorités compétentes et autres acteurs.

Les experts en énergie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont validé et adopté la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques, lors d'un atelier tenu en juin 2017 à Accra. L'atelier a produit des recommandations, y compris un plan d'action, pour faciliter l'adoption de la directive par les organes statutaires de la

¹ De plus amples informations et de la documentation sur la Directive sont disponibles à l'adresse suivante <http://www.ecreee.org/news/ecowas-validates-its-regional-directive-gender-assessments-energy-projects>

CEDEAO et sa mise en œuvre au niveau national. Elle a également produit un modèle de loi/règlement pour faciliter la transposition de la Directive par les États membres dans leur législation nationale. La Directive est actuellement examinée par le Conseil des ministres de la CEDEAO.

Une partie essentielle de cette mission de conseil consistera à soutenir les processus des instituts des différents États membres qui feront progresser l'objectif 2 de la politique régionale, ainsi que les autres objectifs, en identifiant la meilleure façon d'y parvenir, compte tenu de la situation unique des différents États membres.

Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie

ECREEE va recruter des consultants locaux dans chacun des États membres pour les assister dans la préparation des plans d'action nationaux visant à rendre la politique régionale opérationnelle. L'objectif de ce processus est de transformer l'engagement pris au niveau régional par les chefs de tous les États membres en action nationale.

2 OBJECTIVES

Le défi de l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie exige que les instruments de politique régionale soient mis en œuvre au niveau national. ECREEE travaille donc avec ses partenaires pour aider les États membres à élaborer des plans d'action nationaux visant à intégrer le genre dans toutes les politiques et activités d'accès à l'énergie.

Dans le cadre de cette mission, ECREEE souhaite nommer un consultant local pour aider Bénin à :

- Identifier les meilleures voies pour atteindre les objectifs stratégiques de la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie
- Élaborer un plan d'action pour l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie, en s'inspirant des objectifs et cibles stratégiques fixés dans la politique de la CEDEAO pour l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie, mais adaptés aux circonstances nationales.
- Organiser et animer un atelier national pour l'adoption de la politique nationale et du plan d'action.

3 METHODOLOGIE ET TACHES DETAILLEES

3.1 TÂCHE 1: PHASE DE DÉMARRAGE

Au cours de la phase initiale, les consultants : liront tous les documents pertinents ; identifieront les parties prenantes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de la politique régionale d'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie ; planifieront des réunions avec elles ; assisteront à une réunion initiale avec ECREEE et des consultants internationaux de coordination (par vidéoconférence ou sous forme d'atelier régional - à confirmer) ; et rédigeront un rapport initial décrivant clairement le plan de travail pour mener la tâche à bien. Une fois le rapport initial accepté, le document servira de guide pour l'achèvement de la mission.

3.2 TACHE 2- ELABORER UN PLAN D'ACTION POUR L'INTEGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS L'ACCES A L'ENERGIE

Cette tâche commencera par une analyse générale de la situation du pays en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie. S'inspirant et complétant l'"Analyse de la situation des questions d'énergie et de genre", l'analyse de base couvrira :

- L'état des lieux en matière de genre et d'énergie dans le pays, en considérant les femmes dans leurs différents rôles en tant qu'utilisatrices domestiques et productives, fournisseurs et responsables politiques.
- Responsabilités institutionnelles, politiques et réglementations au niveau national liées à chacun des objectifs stratégiques de la politique régionale.
- La législation nationale existante qui serait amendée ou remplacée pour atteindre l'objectif 2 de la politique régionale " de veiller à ce que toutes les politiques, programmes et initiatives énergétiques, y compris les grandes infrastructures et les investissements énergétiques, soient non discriminatoires, inclusifs, équilibrés entre les sexes et axés sur les inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, qui touchent de manière différente les hommes et les femmes dans la région ". La législation nationale examinée comprendrait les lois, statuts, règlements et autorisations nationaux pertinents relatifs aux projets énergétiques].
- Définition de critères et de seuils appropriés pour identifier les projets susceptibles d'avoir des impacts significatifs selon le genre
- Le processus d'élaboration des politiques dans les différents pays en vue de fournir des étapes claires pour l'adoption (et l'appropriation) du plan d'action national par les organes gouvernementaux responsables.
- Pratiques réelles dans l'application de la législation existante lors de la réalisation de projets énergétiques
- Obstacles à l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie
- Évaluation des capacités nationales en matière de conformité à l'exigence d'évaluations de genre et de plans de gestion du genre comme recommandé dans le modèle de document juridique.
- Évaluation du coût de la conformité pour les développeurs de projets

Dans ce contexte, et avec l'appui du consultant coordinateur international et des consultants juridiques désignés par ECREEE, le consultant identifiera une approche sur mesure du Bénin pour la définition d'un plan d'action national pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie en s'inspirant de la politique régionale. Chaque plan d'action national sera conçu de manière à atteindre collectivement les objectifs régionaux. Cela implique que les objectifs fixés pour chaque État membre peuvent différer, des objectifs plus ambitieux étant fixés par les pays qui ont déjà progressé dans la réalisation des objectifs régionaux.

Pour la préparation du Plan d'action national, le consultant devra travailler en étroite collaboration avec l'Unité focale de Genre (GFU), d'autres organes gouvernementaux, les organisations des Répliqueurs (voir 'Introduction') et les autres parties prenantes concernées. ECREEE facilitera les contacts avec ces parties prenantes si nécessaire. Le consultant devra organiser régulièrement des

réunions de débriefing avec les principales parties prenantes, en particulier les représentants des gouvernements et des ONG, pour s'assurer que les documents sont suffisamment ambitieux et que les responsables politiques nationaux prennent la responsabilité des documents produits. Le consultant devra faire rapport fréquemment au consultant international chargé de la coordination.

Au cours de la réunion de lancement, les consultants recevront le modèle final pour la préparation du Plan d'action national. Le résultat final de cette tâche sera un plan d'action. Les consultants détailleront en détail toutes les sources dont ils se sont inspirés pour la préparation des plans.

3.3 TACHE 3- ORGANISER ET ANIMER UN ATELIER POUR L'ADOPTION DES PLANS D'ACTION NATIONAUX

Le consultant organisera et animera un atelier auquel participeront toutes les parties prenantes concernées pour approuver la politique nationale et le plan d'action. L'atelier réunira, entre autres, les acteurs nationaux suivants:

- Ministère national en charge de l'énergie
- Ministère national chargé de l'égalité des sexes
- Ministère national en charge des finances
- Ministère national chargé de la planification
- Bureaux nationaux chargés des statistiques et des recensements
- Société civile : groupes de femmes, organisations de jeunesse, médias et autres.
- Organisations de répliqueurs

4 PRODUITS LIVRABLES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le cabinet-conseil doit fournir les produits livrables exigés dans le tableau ci-dessous, en respectant le calendrier indiqué.

No.	Description de l'activité	Date d'échéance	Produits livrables
1	Etape de lancement et réunion	30 avril 2019	Rapport de démarrage
2	Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique régionale d'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie	30 juin 2019	Premier projet de plan d'action sur le genre et la politique énergétique, selon le modèle facilité par un consultant international en coordination.
3	Plan d'action révisé tenant compte des commentaires d'ECREEE et de consultants internationaux	30 juillet 2019	Deuxième ébauche d'un plan d'action national

4	Atelier pour l'adoption du plan d'action national et accord sur les procédures pour l'adoption nationale de la directive	Septembre 2019	Notes logistiques, ordre du jour et présentations des ateliers Rapport de l'atelier
5	Révision du plan d'action suite aux commentaires formulés lors de l'atelier	15 octobre 2019	Projet final de politique nationale et plan d'action à l'État membre pour son action politique.

5 RESSOURCES HUMAINES : EXIGENCES EN MATIERE D'EFFORT ET DE QUALIFICATION

Un consultant local sera chargé de cette mission, en étroite collaboration avec le responsable du projet ECREEE et un consultant international chargé de la coordination. Nous estimons qu'un total de **30 jours-homme per pays** est nécessaire pour mener à bien cette mission.

On s'attend à ce que le consultant local ait le profil suivant :

- Diplôme universitaire supérieur en énergie, développement, économie, droit ou dans un domaine connexe ;
- Au moins 10 ans d'expérience au niveau stratégique et un engagement de haut niveau dans des activités de planification stratégique dans les domaines du genre et de l'énergie ; expérience en consultation dans les secteurs public et privé ;
- Expérience pertinente et participation à l'élaboration des politiques en matière de genre et d'énergie ;
- Implication dans des missions complexes de portée et d'orientation similaires
- Excellente connaissance du genre et de la situation énergétique, des politiques énergétiques (énergies renouvelables et efficacité énergétique), des cadres juridiques et réglementaires du Bénin;
- Capacité d'animer des ateliers sur les politiques stratégiques ;
- Solides compétences en résolution de problèmes, en communication, en recherche et en rédaction analytique ;

6 LANGUE DE TRAVAIL

Les documents seront présentés dans la langue officielle de chaque État membre.

7 EXIGENCES EN MATIERE DE GESTION DE PROJET ET DE RAPPORTS

La mission sera gérée et administrée par ECREEE basé à Praia, au Cap Verde, avec l'appui d'un consultant international en coordination. Le(s) consultant(s) fera (feront) rapport chaque semaine au

consultant international chargé de la coordination sur l'état d'avancement et les difficultés de la mission, tandis qu'ECREEE en assurera la supervision générale. De plus, une réunion d'avancement mensuelle aura lieu par téléphone.

8 FORMAT DES PROPOSITIONS

Les propositions comprendront une partie technique et une partie financière. **Des consultants avec l'expérience en plus d'un pays membre sont encouragés à faire des propositions couvrant plus d'un pays.**

La partie technique comprendra :

- Introduction, y compris les antécédents et l'expérience pertinente de l'expert
- Méthodologie et plan de mise en œuvre proposés, répartition du temps par activité
- Liste de références des missions de portée et d'orientation similaires menées par l'expert
- Procédures de reporting et d'assurance qualité
- CV des membres de l'expert

La partie financière le montrera :

- Coûts de personnel : honoraires journaliers individuels et nombre de jours proposés pour l'expert
- Autres coûts (p. ex. frais administratifs, frais de déplacement)

9 CRITERES D'EVALUATION

La meilleure offre sera déterminée comme suit :

80% Qualité de la pièce technique

- Expérience professionnelle, profil et temps alloué au consultant ou à l'équipe (40%)
- Qualité du document technique (approche, méthodologie, processus suggéré et cadre de rapport) (40 %)

20 % de la part financière

- Points attribués aux consultants en fonction du coût de leur proposition

10 CONDITIONS DE PAIEMENT

Le consultant sera rémunéré en plusieurs phases après l'achèvement et la soumission des principaux produits livrables, à convenir lors de la formalisation du contrat.

11 DOCUMENTATION

Documents à fournir par ECREEE

- [Situation Analysis Report on Gender and Energy Issues in the ECOWAS region](#)
- [ECOWAS Programme on Gender Mainstreaming in Energy Access](#)
- [ECOWAS Policy for Gender Mainstreaming in Energy Access](#)
- [ECOWAS Facility for Gender Mainstreaming in Energy Access](#)
- [ECOWAS Directive on Gender Assessments in Energy Projects](#)
- Capacity building: Evidence of gender mainstreaming at all levels of energy projects, products and services. Final Report. Partners for Innovation and MDF West Africa, May 2018. (this report includes draft action plans prepared by GFU)
- ECREEE (2017) 'Background Study: Developing A legal Instrument for Gender Assessments in Energy Infrastructure Planning and Development within ECOWAS'.

Contacts facilités par ECREEE

- Unités focales genre (GFU) pour chaque Etat membre de la CEDEAO
- Les organisations de Répliqueurs dans chaque Etat Membre de la CEDEAO
- Expert juridique international
- Consultant international chargé de la coordination

12 DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les offres doivent être soumises par e-mail sous forme électronique (format PDF) au plus tard le 29 mars 2019 à procurement@ecreee.org en indiquant clairement en objet : "PROPOSITION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR INSTITUTIONNALISER LA POLITIQUE DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE GENRE ET D'ÉNERGIE EN BÉNIN". Les propositions peuvent couvrir des autres pays CEDEAO. Questions sur ces termes de référence peuvent être adressées à Ana Pueyo apueyo@ecreee.org